ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 43271

Texte de la question

M. Rene Beaumont attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur le fait que le Gouvernement a pris la decision d'organiser et de reunir la Conference nationale de la sante, sans que les representants de l'industrie pharmaceutique soient presents. Il lui rappelle que les professionnels de cette industrie avaient ete, des l'origine, a l'initiative de la demande de mise en place d'une telle conference, entrant dans une approche partenariale indispensable a la definition d'une politique de sante. Il s'etonne de la volonte de mise a l'ecart des representants des laboratoires dont la mission de progres sanitaire et d'evolution des « techniques preventives, diagnostiques et therapeutiques » est la premiere raison d'etre. Or, l'objet meme de la conference, selon les termes de l'ordonnance, est de proposer des orientations « en tenant compte » de l'evolution de ces techniques. En consequence, il lui demande si, en l'absence de cette representation professionnelle, toutes conclusions ou recommandations de la conference sur ces sujets, risquent de n'etre que partielles, et s'il ne serait pas souhaitable d'associer, a l'avenir, l'industrie pharmaceutique a cette Conference nationale.

Données clés

Auteur : M. Beaumont René
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43271
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5143